

FICHE ACTION N° 02-ROS

La valorisation du maillage des chemins de traverse



© étude en vue de la revitalisation du centre-bourg – Quartier Libre

Orientation stratégique

Rééquilibrer les modes de déplacements en centre-bourg

Réaménager et développer les espaces publics

Valoriser le patrimoine, l'offre culturelle ou sportive afin d'en faire des leviers de développement du territoire

Maître d'ouvrage

Commune de Rosières-en-Santerre

Description de l'action

La commune de Rosières-en-Santerre se caractérise par la forte présence de la voiture. Elle est visible sur les nombreux espaces de stationnement, sur la place ou le long des voies. Sa présence est d'autant plus perceptible le long de la route départementale (RD 329) qui traverse la commune en direction du centre-bourg et qui fait l'objet d'un trafic important.

Cette situation rend les déplacements à pied ou à vélo inconfortables, voire même peu sûrs.

Pourtant, la commune présente un potentiel de déplacement en mode doux non négligeable.

En effet, un ensemble de chemins de traverse (ou venelles) constitue une singularité locale. Ces passages sont empruntés par la population à des fins de déplacements ponctuels et utilitaires sans pour autant être identifiés, ni structurés en réseau.

Aussi, dans le cadre de la démarche de revitalisation du centre-bourg, la commune souhaite-t-elle valoriser ce maillage afin de rééquilibrer les modes de déplacement en centre-bourg.

Si sur le plan de la mobilité, l'enjeu de ce projet est d'aménager des espaces confortables et sécurisés qui incitent à la mobilité douce. Ces cheminements piétons pourraient également se transformer en des



lieux plus exceptionnels (création artistique, éléments ludiques, aménagement d'espaces de rencontre...) mais aussi servir de support à la renaturation du bourg (les espaces publics de Rosières-en-Santerre sont très minéralisés).

Dans cette perspective, la commune souhaite conduire une étude, mais pour des raisons de visibilité financière évidentes, liées au coût de la requalification des établissements Maréchal, le calendrier de celle-ci a malheureusement glissé et l'investissement s'envisage désormais dans un temps plus long.

La réflexion devrait néanmoins se poursuivre : les chemins de traverse constituent un patrimoine qui peut être exploité de bien des manières, et le développement des modes doux s'initie également par la mise en place d'une communication adaptée et d'un accompagnement au changement des pratiques. Dans ce cadre, diverses actions incitant à découvrir et parcourir les lieux peuvent d'ores et déjà être envisagées, comme par exemple :

- La réalisation d'un plan des chemins ;
- L'organisation de visites guidées en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire ;
- La mise en place d'événements autour de la santé et de la marche – pouvant s'inscrire dans le cadre du Contrat Local de Santé signé à l'échelle du territoire du PETR Cœur des Hauts de France ,
- L'intervention d'un artiste dans le cadre d'un projet de Street Art mené par les élèves du collège
- L'aménagement, en partenariat avec les élèves, d'un espace de loisirs et de rencontre situé en face du collège

Autant d'actions de valorisation qui permettraient à moindre coût de rendre ces trajets plus agréables ou plus visibles et qui viseraient leur appropriation par le plus grand nombre. L'intérêt étant, par ailleurs, d'animer le bourg et de favoriser le lien social, enjeu aujourd'hui primordial et particulièrement prégnant au sein des villes de taille modeste.

L'implication et la participation des citoyens au projet s'imposent donc comme une évidence. Il s'agit même d'une condition indispensable à sa réussite.

Partenaires

La structuration des venelles en réseau doit s'inscrire dans le cadre d'une démarche coconstruite avec les acteurs locaux suivants :

- Etat
- Région Hauts-de-France
- Département de la Somme
- Communauté de Communes Terre de Picardie
- PETR, Cœur des Hauts de France
- CEREMA
- Habitants
- Riverains et usagers
- Ecoles et collège
- Associations
- Service des espaces verts de la commune
- Gestionnaires des réseaux

Dépenses prévisionnelles

Non connues

Principaux dispositifs de financement mobilisables

Les principaux dispositifs de financements mobilisables sont les suivants :

- Dispositifs de droit commun / contractualisations (Etat, Région, Département)
- Fonds vert
- Fonds d'appui pour les territoires innovants seniors (volet étude)
- Appel à projet destiné au développement des mobilités douces

Calendrier :

- Etude menée par le CEREMA dans le cadre du programme Petites Villes de Demain : 2024
- Rédaction d'un cahier des charges et recrutement d'un cabinet d'étude : 2024 -2025
- Etude : 2025
- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre et éventuellement d'une AMO : 2025-2026
- Travaux : 2026

- Opération de communication et animation de la démarche : durant toute la durée de l'action

Lien autres programmes et contrats territorialisés

Cette fiche action s'inscrit dans un AMI Centre-Bourg et est en cohérence avec les contrats, dispositifs ou labels suivants, présents sur le territoire :

- Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique
- Le Contrat Local de Santé
- Le Plan Climat Air Energie Territorial

Indicateurs de suivi (1) et d'évaluation (2)

(1)

- Respect du calendrier inhérent à l'action
- Livrables exploitables et conformes à la commande
- Suivi photographique
- Organisation de temps de médiation sur la préservation de la biodiversité
- Organisation de visites guidées en lien avec le Pays d'Art et d'Histoire (cf. programmation du PAH)

(2)

- Taux de satisfaction des habitants et/ou des usagers
- Participation de la population au projet - mise en place de concertations, d'ateliers participatifs...
- Mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement du projet. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une sensibilisation de la population au changement de pratiques. Panneaux informatifs, posts sur les réseaux sociaux, articles dans le bulletin municipal, plan des parcours, événements festifs autour de la mobilité, inauguration de tronçons... autant d'outils et d'animations qui faciliteraient l'appropriation et l'utilisation future de ces espaces.

Conséquence sur la fonction de centralité

L'aménagement et la structuration de ces espaces dédiés en des itinéraires continus et agréables faciliteront les déplacements, pour tous les publics, vers le centre-bourg et en son sein, tout en diminuant la place prise par la voiture.

Les connexions entre le centre-bourg, qui concentre dans un périmètre relativement restreint l'essentiel des commerces, équipements et services et les autres pôles de la commune, et notamment la liaison centre-bourg – gare, seront, de fait, renforcées.

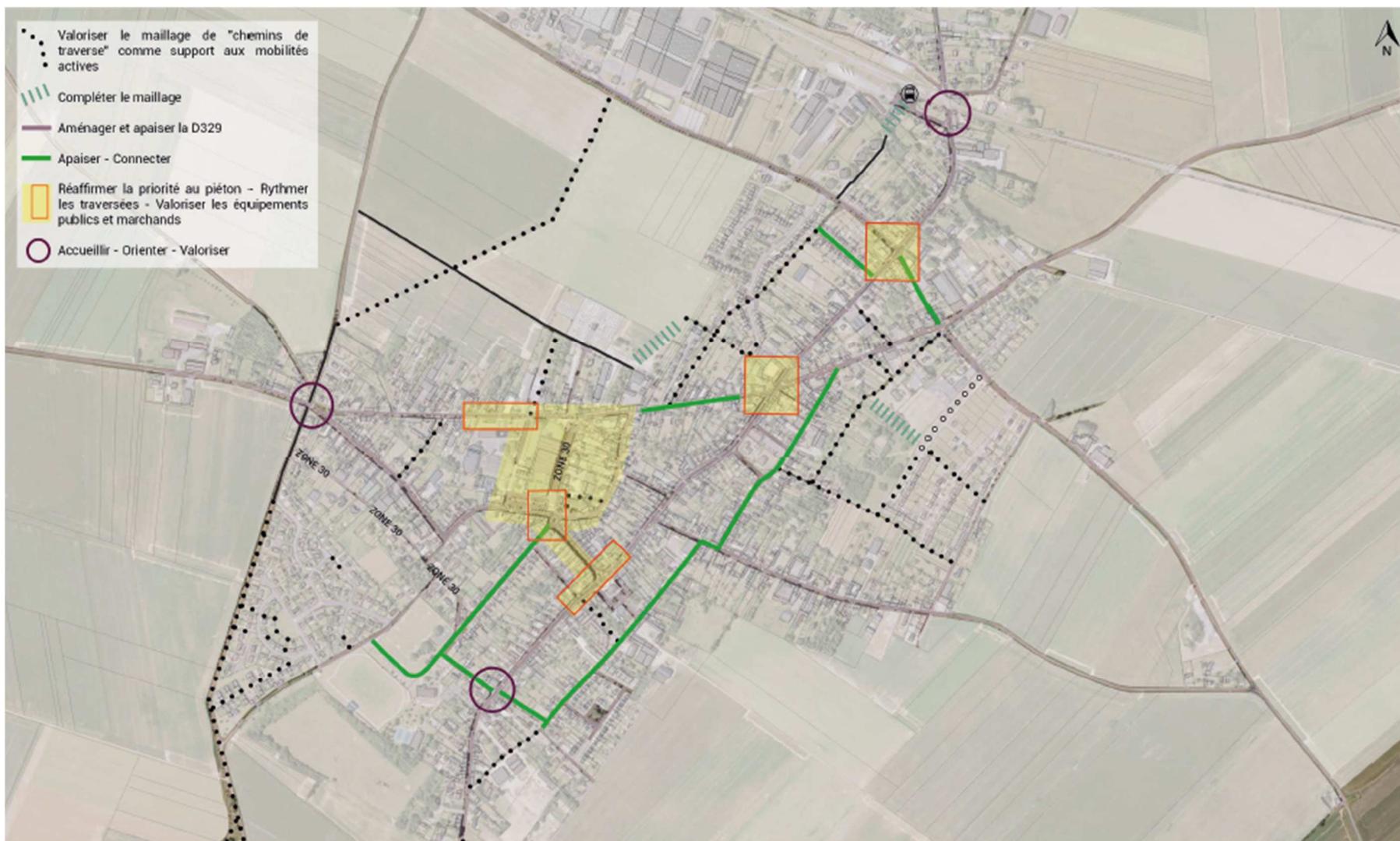
Finalement, il s'agit de rendre la ville plus confortable , de souligner sa taille humaine.

Notons que la qualité de vie est devenue aujourd'hui un facteur d'attractivité déterminant. L'aménagement urbain doit évoluer en conséquence, notamment en renforçant la présence de la nature en ville, en intégrant le développement des mobilités douces et, de manière générale, toutes les réflexions de transition écologique.

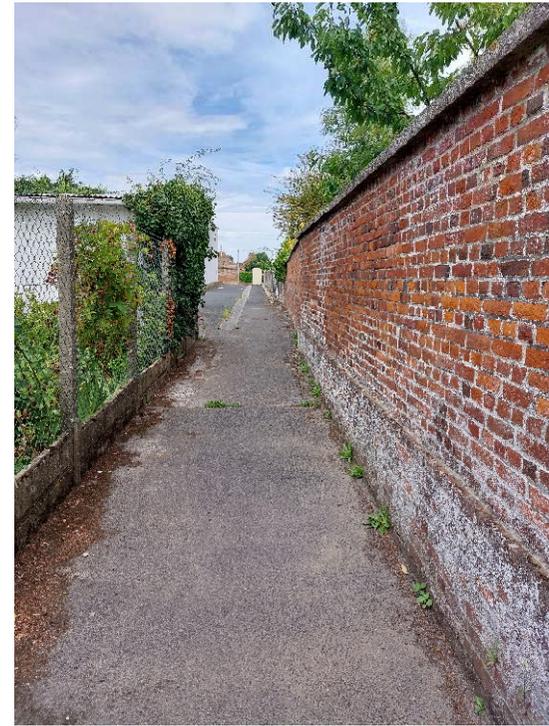
Annexes

- Carte de localisation du réseau de chemins de traverse
- Photos des passages
- Intention de projet - références

Carte de localisation du réseau de chemins de traverse



Photos des passages



Intention de projet - références

